

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

<b>DELIBERATION N°CD2023- 12/1/8 DOSSIER N°6015</b>	<b>BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES RECOMMANDATIONS REÇUES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des  
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES  
RECOMMANDATIONS REÇUES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES  
COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des  
Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la  
Creuse,  
VU le rapport CD2023-12/1/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

## DÉCIDE,

De prendre acte du bilan des mesures entreprises par le Conseil départemental de la Creuse à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine.

Pour mémoire, dans son rapport d'observations définitives, Les recommandations de la CRC Nouvelle Aquitaine étaient les suivantes :

1) veiller à la correction des imputations comptables, notamment s'agissant des achats de matériel et outillage ainsi que des subventions versées aux organismes privés ;

**Actions entreprises :** les travaux sur le respect nécessaire de la qualité budgétaire et comptable ont été renforcés dès 2021. Le vote du budget par nature (et non plus par fonction), l'adoption de la nomenclature M57, la mise en place d'une comptabilité analytique depuis le 1er janvier 2023 et la centralisation de la chaîne comptable depuis le 1er juillet 2023 (renforcement des effectifs de la Direction des Finances et du Budget et généralisation du mandatement au sein de cette Direction) permettent désormais de garantir la qualité des imputations comptables pour notre collectivité. A noter également que des cycles de formation (principes budgétaires, opérations de fin d'exercice, gestion des AP/CP) ont été organisés à destination des agents comptables de la collectivité.

2) provisionner les charges inhérentes à une éventuelle monétisation des comptes épargne-temps ;

**Actions entreprises :** la nécessité de constituer des provisions a été intégrée. Ainsi la somme de **360 000 €** a été affectée pour le budget 2023 au compte 6815 afin d'assurer l'éventuel besoin de mobilisation de crédits pour couvrir ce risque. Ce montant correspond à plus de 50 % du risque à couvrir. Un mandat a été émis sur l'exercice 2023 (mandat n° 6664, bordereau 1308 en date du 21/04/2023) afin de répondre à ce besoin. Des crédits seront également prévus au budget primitif 2024, toujours à hauteur de **360 000 €**, afin de compléter la provision et de couvrir intégralement le risque de monétisation des comptes épargne-temps.

3) élaborer un plan pluriannuel détaillé retraçant précisément le rythme, le volume et la nature des dépenses d'équipement prévues.

**Actions entreprises :** la gestion des Autorisations de Programme-Crédits de Paiement, votées par l'assemblée délibérante et transposées dans le logiciel comptable et financier de la collectivité, permet aujourd'hui de matérialiser ce besoin de précision. Le Plan Pluriannuel d'Investissement consolidé et actualisé sera présenté à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 et lors du vote du Budget Primitif 2024.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**